



**Commission de la coopération  
transfrontalière et décentralisée**

**2113 - Coopération transfrontalière**

**Prolongation des projets INTERREG IV A  
"RheNaTour - Découverte douce et raisonnée  
d'une zone Ramsar" et "Tourisme dans la  
région métropolitaine du Rhin Supérieur"**

**Rapport n° CP/2011/663**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer la prolongation des projets INTERREG IV A Rhin Supérieur 'RheNaTour - 'RheNaTour - Découverte douce et raisonnée d'une zone Ramsar' et 'Tourisme dans la région métropolitaine du Rhin Supérieur'.

**Projet INTERREG IV A « RheNaTour – Découverte douce et raisonnée d’une zone Ramsar »**

Le projet INTERREG IV A « RheNaTour – Découverte douce et raisonnée d’une zone Ramsar » poursuit l’objectif d’une utilisation durable et rationnelle des zones humides pour le bien des hommes et dans le respect de la préservation des écosystèmes.

Il s’articule autour de trois axes :

- La mise en commun de compétences éco-touristiques (promotion de la zone Ramsar, élaboration d’une plate-forme d’échanges, création de guide des bonnes pratiques à destination du grand public)
- L’innovation (réalisation d’études de faisabilité dans le domaine des transports doux, etc.)
- L’évaluation (mise en place d’indicateurs touristiques et environnementaux)

Par délibération en date du 21 juillet 2008, le Conseil Général s’est prononcé en faveur d’un soutien de 24.000 € à l’association Rhin vivant qui porte ce projet.

Afin de pouvoir finaliser le projet dans de bonnes conditions, il est envisagé de le prolonger de trois mois sans rallonge financière. Le principe de la prolongation doit être entériné par un avenant à la convention, annexé au présent rapport.

**Projet INTERREG IV A « Tourisme dans la région métropolitaine du Rhin Supérieur »**

Le projet INTERREG IV A « Tourisme dans la région métropolitaine du Rhin Supérieur » a pour objectif d’améliorer la compétitivité internationale de l’espace du Rhin Supérieur dans le domaine du tourisme.

Par délibération en date du 2 février 2009, le Conseil Général s’est prononcé en faveur d’un soutien de 60.000 € à la société Freiburg Wirtschaft Touristik und Messe GmbH & Co. KG qui porte ce projet.

Au vu du retard pris dans la réalisation du projet, il est envisagé de le prolonger de huit mois sans rallonge financière. Le principe de la prolongation doit être entériné par un avenant à la convention, qui sera prochainement soumis à la validation du comité de suivi du programme INTERREG IV A Rhin Supérieur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :*

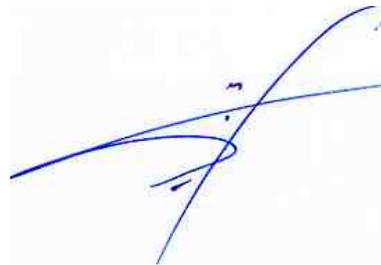
- *la prolongation du projet INTERREG IV A "RheNaTour - Découverte douce et raisonnée d'une zone Ramsar" jusqu'au 30 septembre 2011,*
- *la prolongation du projet INTERREG IV A "Tourisme dans la région métropolitaine du Rhin Supérieur" jusqu'au 31 décembre 2012.*

*Elle autorise par ailleurs le président à signer :*

- *l'avenant relatif à la prolongation du projet INTERREG IV A "RheNaTour - Découverte douce et raisonnée d'une zone Ramsar", joint au présent rapport,*
- *l'avenant relatif à la prolongation du projet INTERREG IV A "Tourisme dans la région métropolitaine du Rhin Supérieur", sous réserve de son approbation par le comité de suivi du programme INTERREG IV A Rhin Supérieur.*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL